

**ANXIÉTÉ**      **SOLITUDE**  
**STRESS**      **MAL-ÊTRE**

**Je suis étudiant,  
je rencontre des difficultés passagères.**

Je peux bénéficier d'un **suivi psychologique,**  
sans avance de frais.

Pour en savoir plus, rendez-vous sur :

**[santepsy.etudiant.gouv.fr](https://santepsy.etudiant.gouv.fr)**



Santé Psy Étudiant est un dispositif du ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation pour répondre au besoin d'accompagnement des étudiants sur leur santé mentale.



# Améliorer la santé mentale des étudiants.

Bénéficiez d'un suivi psychologique  
**sans avance de frais.**

## COMMENT EN BÉNÉFICIER ?

- 1 Je consulte un médecin généraliste pour obtenir une lettre d'orientation me donnant droit jusqu'à 6 à 8 séances.
- 2 Je prends rendez-vous avec un psychologue partenaire du dispositif disponible sur le site internet.
- 3 J'effectue mes séances entièrement prises en charge.

Pour plus d'informations :

[santepsy.etudiant.gouv.fr](https://santepsy.etudiant.gouv.fr)

